

Autisme et psychanalyse : la guerre est déclarée

Aut·eur·rice : Arnaud Bihel

Catégorie(s) : [Bien-être et richesses](#)

Etiquette(s) : [autisme](#), [fasquelle](#), [letard](#), [mur](#), [psychanalyserobert](#)

Date : 27 janvier 2012



Un documentaire à charge contre le traitement psychiatrique de l'autisme se voit interdit par la justice. Mais le conflit autour de la prise en charge de ce trouble, « grande cause nationale 2012 », se poursuit sur d'autres terrains.

La justice a interdit, jeudi 26 janvier, le documentaire de Sophie Robert, « Le Mur ». Ce film [est une charge](#) contre le traitement de l'autisme en France par la psychanalyse, et dénonce notamment la culpabilisation des mères. Trois des psys qui apparaissent dans le documentaire avaient saisi la justice pour « atteinte à l'image et à la réputation », estimant que le montage dénaturait leur propos. La justice leur a donné raison et impose à la réalisatrice de retirer de son documentaire les interventions des plaignants. Ce qui revient, de fait, à interdire sa diffusion. « A ce prix-là, n'importe quel documentaire monté peut être interdit », déplore l'avocat de Sophie Robert, qui va faire appel.

Une proposition de loi pour interdire les pratiques psychanalytiques

Et alors que le gouvernement [a décerné à l'autisme](#) le label « grande cause nationale 2012 », la guerre s'est déplacée sur un autre terrain, plus politique. Le 24 janvier, le député UMP Daniel Fasquelle déposait [une proposition de loi](#) visant rien de moins que « l'arrêt des pratiques psychanalytiques dans l'accompagnement des personnes autistes. » Une revendication allant pleinement dans le sens du message porté par le documentaire de Sophie Robert et par les associations concernées par ce trouble.

De son côté, le Conseil Économique, Social et Environnemental [est en train de plancher](#) sur le coût économique et social de l'autisme en France. Il doit rendre son avis au deuxième semestre de cette année. C'est le Président de l'Assemblée Nationale qui avait saisi le Conseil en octobre 2011, donnant suite à une pétition citoyenne du Collectif Autisme.

Un conflit « encore étonnamment laborieux »

Dans un [rapport sur l'impact du plan Autisme 2008-2010](#), remis en décembre 2011 au gouvernement, la sénatrice Valérie Létard remarquait cette spécificité : la France est l'un des seuls pays au monde où l'autisme est encore appréhendé par la « théorie psychogénétique », alors qu'il est reconnu ailleurs comme un « trouble du développement ». Les professionnels évoluent, remarque tout de même Valérie Létard : « La très grande majorité des psychiatres qui s'occupent d'enfants autistes a abandonné la théorie psychogénétique ».

Mais la sénatrice observe encore « un frein à l'acceptation d'un changement de paradigme, du passage de la conception de psychose à celle de trouble du développement, de la transition du primat du soin à celui d'éducation. On a pu observer sur ces points, dans beaucoup de régions de France, un conflit qui a pu apparaître sans fin et se révèle encore étonnamment laborieux. »

Il y aurait en France entre 400 000 et 600 000 personnes atteintes de syndrome autistique au sens large du terme, et 5 000 à 8 000 nouveau-nés par an développeraient ce handicap – les garçons 4 à 5 fois plus que les filles.

Image : scène du film de Sophie Robert, "Le mur : la psychanalyse à l'épreuve de l'autisme".